

Rouen, le 04 novembre 2019

Le Proviseur

À

Mesdames et Messieurs
Les chefs d'établissement

À l'attention des PP des classes de 3^{ème}

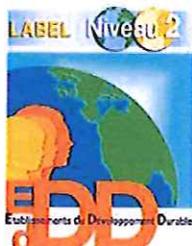
LP Lycée des Métiers
les 4 Cantons - Grieu

Direction

Dossier suivi par
M-F GUGUIN

Téléphone
02.35.59.62.10
Fax
02.35.61.05.79
Mél.
ce.0762602r@ac-rouen.fr

1 Avenue des Quatre cantons
76000 ROUEN



Objet : Mini Stage de Découverte en Lycée Professionnel

Chers Collègues,

Dans le cadre du Parcours de Découverte des Métiers et des Formations, le Lycée des Métiers Les 4 Cantons – Grieu organise des actions en faveur des élèves de 3^{ème}.

- Mini stage individuel de découverte uniquement du **13/01 au 07/05/2020** :
 - CAP Electricien
 - BAC PRO MELEC, Métiers de l'Electricité et des Équipements Communicants
 - BAC PRO MEI, Maintenance des Équipements Industriels
 - BAC PRO SN, Systèmes Numériques, option Réseaux Informatiques et Systèmes Communicants ou option Sûreté et Sécurité des Infrastructures de l'Habitat et du Tertiaire
- Accueil par groupe accompagné de leur professeur, possible tout au long de l'année et sur rendez-vous auprès de M. BERTIN, Directeur Délégué aux Formations.

Le mini stage doit permettre à l'élève d'approfondir sa réflexion sur son orientation de fin de 3^{ème}, ce ne peut **en aucun cas** être assimilé à la séquence d'observation en entreprise cependant c'est un temps complémentaire.

L'organisation de ces accueils implique pour les équipes de l'établissement une grande rigueur pour un nombre limité de places, c'est pourquoi nous sollicitons de votre part que la demande se fasse uniquement par mail au ce.0762602r@ac-rouen.fr en précisant :

- Établissement d'origine
- Nom Prénom de l'élève
- Spécialité choisie
- Précision si dates d'indisponibilité (examen blanc, sortie scolaire...)
- Précision si la demande d'orientation relève d'un cas médical (pour que l'infirmière soit présente et les équipes vigilantes pour compléter les imprimés à transmettre aux services académiques)

Une convention de mini stage vous sera alors adressée par mail, elle devra être signée par le chef d'établissement d'origine et le responsable légal de l'élève. Un exemplaire sera à conserver par l'établissement, un par la famille et un devra **impérativement** être retourné (**par mail de préférence**) au lycée **avant** la date du mini stage, sans cette convention l'élève ne pourrait être accueilli.

Dans la mesure du possible, **n'attendez pas les dernières semaines** pour solliciter les minis-stages car ce sont les périodes les plus chargées et nous ne pouvons pas toujours répondre favorablement à tous.

Espérant ainsi répondre à vos attentes, nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Chers Collègues, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Proviseur

Mme M.F GUGUIN

